

VOIES DE FAIT

Les voies de fait représente la forme de crimes de violence la plus souvent rapportée lors des enquêtes de victimisation (Ouimet 2000). Les définitions usuelles quant à ce type de crime sont disponibles ailleurs sur ce site, mais situons rapidement ce que le Code criminel canadien en dit, soit qu'elle représente une agression, une menace d'employer la force contre une autre personne si celle-ci peut croire que l'agresseur est en mesure de le faire. La motivation des agresseurs semble être le plus souvent la vengeance, ceux-ci se disant justifiés d'avoir agit comme ils l'ont fait (Agnew, 1990). Les voies de fait sont plus fréquents dans les milieux défavorisés (Ouimet, Tremblay et Morselli, 1996), à certaines heures et selon des caractéristiques précises que nous verrons pour la région de la Capitale-Nationale.

La structure des voies de fait

Les données obtenues par le biais du Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC II) nous permettent de mieux saisir la structure des voies de faits sur le territoire administratif de la région 03. Les informations recueillies sur la majorité des voies de fait déclarées aux policiers nous permettra de dessiner un portrait général de ce type de criminalité dans notre région pour l'année 1999. Les variables étudiées sont l'âge et le sexe des accusés et des victimes, la relation victime/suspect, la gravité des blessures et l'heure à laquelle le crime a débuté. Afin de faciliter l'analyse, certaines catégories de la DUC II ont été recodées.

Le sexe des accusés et des victimes

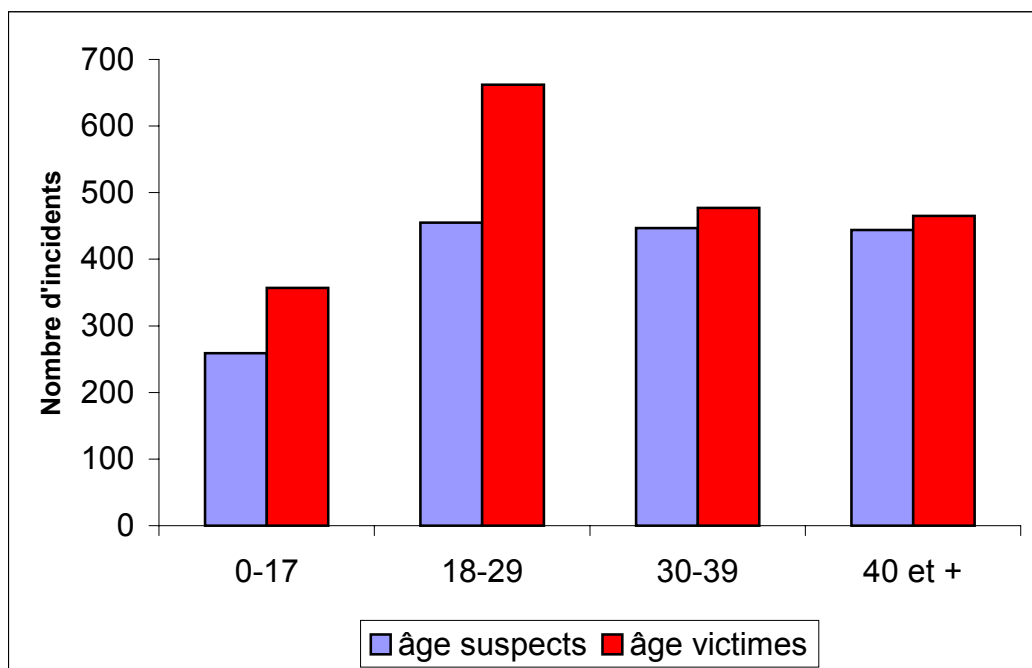
Les chiffres quant au sexe des personnes accusées de voies de fait ressemblent aux statistiques trouvées pour les autres crimes de violence. Une majorité d'hommes et une minorité de femmes sont donc accusées de ce type de crime. Les victimes ont tendance à

se départager plutôt également entre les deux sexes. Une étude de Kingsley (1996) montre 46% de victimes masculines contre 54% féminines. Ouimet (2000) présente des résultats pour le Québec en 1995 qui sont un peu différents mais dans la même lignée avec 52% de victimes masculines contre 48% de féminines. Les chiffres que nous avons trouvés pour la Capitale-Nationale ressemble à ceux de Ouimet (2000) alors que 46,4% des victimes sont de sexe féminin contre 5,6% de sexe masculin. L'important à retenir ici est que les victimes sont assez partagés entre les deux sexes, alors que l'agresseur est majoritairement masculin (84% des cas pour la région 03 en 1999). Cette situation montre que les femmes subissent majoritairement la violence des hommes, non pas que les hommes prennent les femmes comme cibles mais simplement parce qu'ils sont plus violents en général (Ouimet 2000).

L'âge des accusés et des victimes

L'âge des accusés et des victimes des voies de fait semble suivre la tendance souvent constatée pour les crimes de violence soit que les personnes impliquées font partie de la même catégorie d'âge. Le graphique 1 montre l'âge des accusés et des victimes pour la région 03 en 1999.

Figure 1 : Répartition des voies de fait selon l'âge du suspect

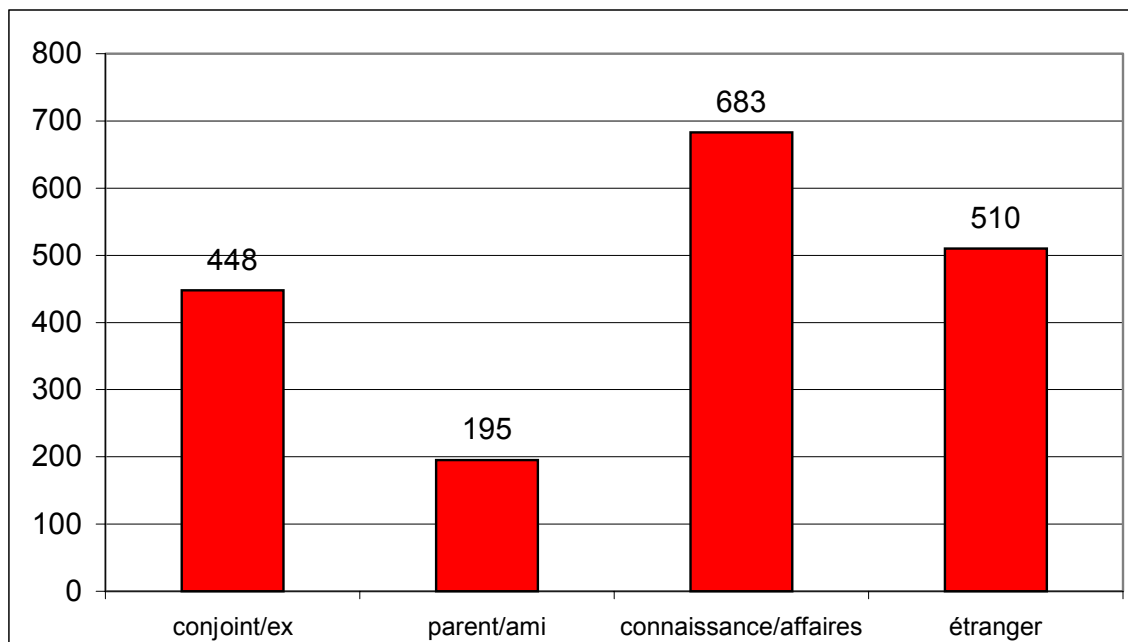


Une première constatation découlant de ce graphique est la relative constance du nombre d'accusés pour les trois dernières catégories d'âge. Ouimet (2000) avait quant à lui constaté qu'au Québec, contrairement à ailleurs en Amérique du Nord, le nombre d'accusés ne voyait pas de baisse après la vingtaine et obtenait un taux constant entre 15 et 35 ans. Notons que l'âge moyen des suspects est de 32 ans, contre 30 ans pour les victimes. Deuxième remarque, celle-ci concernant les victimes qui se distribuent sensiblement de la même façon que les accusés, mise à part de la catégorie des 18-29 ans qui occupent une importance plus grande que les autres. Le rapprochement entre les âges des victimes et des agresseurs montré par le graphique 1 a été démontré dans les écrits (Kingsley 1996, Ouimet 2000). Les âges des suspects et des victimes ont été corrélés d'après l'hypothèse que les agresseurs choisissent des victimes dans les mêmes groupes d'âge qu'eux. Une corrélation ($p < 0,05$) de force moyenne à .441 a été trouvée. L'hypothèse avancée semble donc se confirmer pour la région 03 pour l'année 1999.

La relation victime/suspect et la gravité des blessures

Fattah (1991) soulignait que deux facteurs principaux influent positivement sur le taux de signalement à la police par les victimes, soit le fait d'être agressé par un étranger et la gravité de l'acte (plus l'agression est grave, plus on rapporte). Au niveau de la relation victimes/suspects, il est généralement reconnu que les voies de fait ont lieu entre des personnes qui se connaissent, portant à la baisse le nombre de crimes déclarés (Kingsley, 1996; Ouimet, 2000). Le graphique 2 montre la relation victimes/suspects pour la région 03 en 1999 pour le crime de voies de fait. Trois conclusions sont à tirer de ce graphique, la première étant que les victimes sont agressées le plus souvent par des connaissances que tout autre catégorie de personnes avec 37% du total. Deuxième constatation, le nombre important de conjoint/ex-conjoint dans ce portrait (24,4%), soulignant l'importance de la violence conjugale dans l'explication des voies de fait. Le pourcentage obtenu s'approche d'ailleurs de celui d'une étude mentionnée par Ouimet (2000) pour le Québec en 1995 qui était de 22%. Dernière chose, la victime est agressée par une quelqu'un qu'elle connaît dans 72% des cas en 1999, soit exactement le même taux obtenu par Ouimet (2000) pour le Québec en 1995.

Figure 2 : Répartition des voies de fait selon la relation entre la victime et le suspect



La gravité des blessures est une autre donnée importante à considérer pour ce crime. Une question intéressante à se poser serait de savoir si le fait d'être agressé par un étranger ou un quelqu'un de connu influe sur le fait d'avoir été blessé ou non. Le tableau 1 montre la nature de la blessure pour les crimes de voies pour lesquels cette donnée a été spécifiée.

Tableau 1 : Répartition des voies de fait selon la nature des blessures et la relation victime/suspect

| NATURE DE LA BLESSURE | NOMBRE | POURCENTAGE | POURCENTAGE AGRESSEUR ÉTRANGER | POURCENTAGE AGRESSEUR CONNU |
|-----------------------|--------|-------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Aucune | 861 | 45,6 | 55,1 | 40,1 |
| Légère | 966 | 51,2 | 41,5 | 56,9 |
| Grave | 60 | 3,2 | 3,4 | 3,0 |
| TOTAL | 1887 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

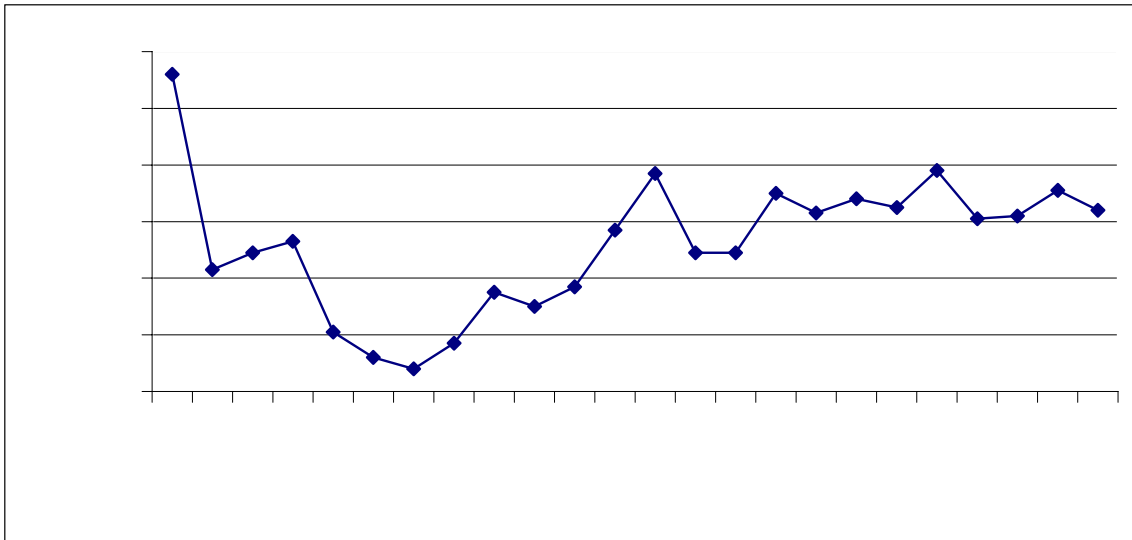
Valeurs manquantes : 9989/11 876

La conclusion importante à tirer de ce tableau est la tendance qu'une victime semble avoir plus de chances d'être blessée si elle connaît l'agresseur que le contraire. Le test du khi carré effectué avec ces deux variables est d'ailleurs significatif ($p < 0,05$) mais de force faible avec un V de Cramer de .149. Une situation intéressante se développe et pourrait fournir une explication au taux de signalement faible du crime de voies de fait. Il est entendu que plus un crime est grave, plus on le rapporte et il est aussi connu que plus il existe de distance entre l'agresseur et la victime, plus le crime sera rapporté. À la lumière des résultats présentés, aucune des deux conditions ne favorise le signalement à la police, les proches causant plus de blessures que les étrangers.

Heure du crime

Si certaines caractéristiques des personnes favorisent l'occurrence de voies de fait, certaines conditions plus « sociales » ont également été étudiées. Felson et Clark (1998) ont montré comment certaines conditions reliées par exemple à l'existence et les heures d'ouverture des débits de boisson peuvent créer des conditions favorables aux opportunités de violence. Kingsley (1996) a quant à lui démontré comment les voies de fait ont tendance à suivre un certain cycle, les incidents se faisant plutôt rares tôt le matin, augmentant en fréquence à mesure que la journée avance et atteignant un point culminant tard en soirée ou au début de la nuit. Nous avons fait le même exercice pour la région de la Capitale-Nationale pour l'heure du début de l'affaire des voies de fait pour l'année 1999. La figure 3 présente les résultats. Il est possible de constater que l'heure du début de l'affaire pour les voies de fait suit le même cycle que décrit plus haut. Peu d'incidents tôt le matin, le nombre progresse ensuite assez rapidement pour atteindre un sommet à midi, ralenti dans le milieu de l'après-midi pour remonter ensuite en soirée, atteignant son point culminant à minuit pour redescendre rapidement (à l'exception de 3h du matin, donc à l'heure de fermeture des bars où nous constatons une légère fluctuation) à des taux moins élevés. La région semble suivre le modèle théorique des opportunités de violence, soit que la tension entre les individus et les conflits montent plus facilement en présence le soir, souvent en présence d'alcool près des bars.

Figure 3 : Répartition des voies de fait selon l'heure de commission



Bref, l'analyse des voies de fait pour la région de la Capitale-Nationale montre une situation qui ressemble à ce qui a pu être trouvé dans les recherches sur l'ensemble du territoire québécois. Nous avons vu que les hommes étaient surtout les agresseurs et que les victimes se partageaient assez également entre les sexes, causant une situation où ce sont les hommes qui agressent les femmes, mais seulement car ils sont plus violents de manière générale. Ensuite, nous avons constaté comment les voies de fait survenaient entre proches, alors que plus des $\frac{3}{4}$ des voies de fait sont commis par des personnes connues de la victime. Une tendance non significative statistiquement a été remarquée concernant la gravité des blessures et la distance sociale entre les accusés et les victimes, ces dernières semblant avoir moins de chances de se faire blesser par un étranger que par un proche. Enfin, l'heure du crime semble être un facteur à considérer dans l'analyse des voies de fait, ceux-ci ayant tendance à suivre un cycle qui atteint son point culminant tard en soirée, au début de la nuit.

Bibliographie

- Agnew, R. (1990). « The Origins of Delinquent Events :an Examination of Offender Accounts », Journal of Research on Crime and Delinquency, 27, 3, 267-94.<
- Felson, M., et Clark, R. (1998). « Opportunity Makes the Thief :Practical Theory for Crime Prevention », Police Research Series 98, London : Policing and Reducing Crime Unit.
- Kingsley, B. (1996). « Assault » in Kennedy, L. & Sacco, V., Crime Counts : a Criminal Event Analysis, Nelson Canada.
- Ouimet, M. (2000). « La violence au quotidien » in Cusson, M., Proulx, J. et Ouimet, M. Les violences criminelles, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Ouimet, M., Tremblay, P., et Morselli, C. (1996). « Analyse stratégique des facteurs sociaux, économiques et démographiques qui façonnent l'environnement du SPCUM », Rapport final de recherche, Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

